

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : conventions relatives au raccordement des bâtiments communaux à la fibre optique

Séance du 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents : MM. ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BOURGEAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, BOURDONCLE Annie, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : MM. ALLANDRIEU Bernard (pouvoir à Mme FERRO Nicole), BLEIN Jean (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), TRAMOY Maurice (pouvoir à M. GRIOT Bernard).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), MACHON Annie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), MARTINE Christine (pouvoir à M. LEMOINE Gilbert), PETIT Odile (pouvoir à M. EMIN Philippe).

Membres absents : MM. FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHATEAU Marie-Luce, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme BERTHET Claire.

Soit : 36 présents, 10 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande des communes de l'Ain qui lui ont transféré leur compétence « communication électronique », le SIEA a engagé depuis 2007, le déploiement d'un réseau départemental de fibre optique appelé Li@in. CE réseau est exploité par le Régie départementale RESO-LIAin. Par cette opération, il s'agit d'apporter le service très haut débit à 80/90 % de la population et des professionnels de l'Ain à l'horizon 2022, afin de contribuer à l'attractivité de ce territoire.

Monsieur le Maire précise que les raccordements à la fibre optique se fera uniquement à la demande du futur abonné et ne pourra en aucun cas être une obligation.

Le groupement d'entreprise AXIONE – BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES - RESONANCE, chargé par le SIEA de procéder au déploiement de la fibre optique, a transmis à la commune 2 dossiers d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques existantes par des câbles Fibre Optique concernant le bâtiment des Nivéoles et les bâtiments de l'ancien IME la Savoie.

Chacun de ces raccordements fait l'objet d'une convention définissant les conditions d'installation de ces équipements.

La commission travaux propose d'autoriser le Maire à signer les conventions telles que présentées par le groupement d'entreprise AXIONE – BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES - RESONANCE et relatives à l'installation, la gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique concernant le bâtiment des Nivéoles et les bâtiments de l'ancien IME la Savoie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de procéder au raccordement à la fibre optique du bâtiment les Nivéoles et des bâtiments de l'ancien IME la Savoie.
- **CHARGE** M. le Maire à signer la convention telles que présentées par le groupement d'entreprise AXIONE – BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES - RESONANCE et relative à l'installation, la gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments précités.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,



Philippe EMIN